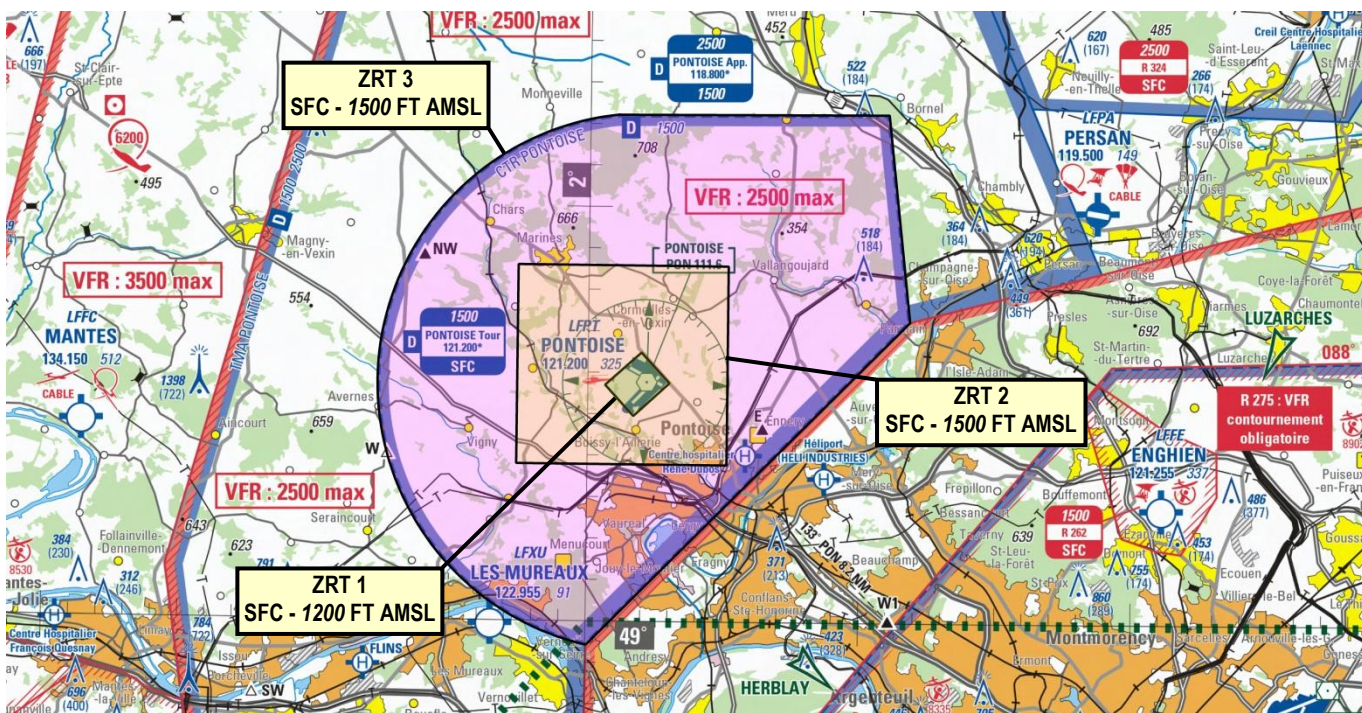


Objet : Création de trois zones réglementées temporaires (ZRT) dans le cadre des expérimentations VTOL (Vertical Take-Off and Landing aircraft) XUAM (eXtension for Urban Air Mobility) sur l'aérodrome de Pontoise (LFPT).

En vigueur : Du 21 avril au 30 novembre 2022

Lieu : FIR : Paris LFFF - AD : Pontoise LFPT



Extrait carte 1 / 250 000 Région parisienne SIA - Edition 2022

ACTIVITÉ

Évolutions d'aéronefs sans équipage à bord, en vue et hors vue, et d'aéronefs pilotés non certifiés.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT activables par NOTAM :

- ◆ avec un préavis de 48 HR.
- ◆ pendant les horaires ATS de Pontoise.

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

Pontoise ATIS : 124.125 MHz
Pontoise TWR : 121.200 MHz
Pontoise APP : 118.800 MHz

STATUT

Zones réglementées temporaires (ZRT 1, 2 et 3) qui, lorsqu'elles sont actives, se substituent aux parties d'espaces aériens contrôlés avec lesquelles elles interfèrent.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAG / CAM : contournement obligatoire à l'exception des :

- aéronefs participant aux vols d'essai VTOL-XUAM.
- aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions après contact préalable avec Pontoise TWR.

SERVICES RENDUS

Services d'information de vol et d'alerte rendus par Pontoise TWR.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

ZRT 1	ZRT 2	ZRT 3
<p>Limites latérales 49°06'29" N - 002°01'58" E 49°05'45" N - 002°03'00" E 49°04'57" N - 002°01'41" E 49°05'42" N - 002°00'38" E 49°06'29" N - 002°01'58" E</p> <p>Limites verticales SFC / 1200 ft AMSL</p>	<p>Limites latérales 49°08'35" N - 001°57'24" E 49°08'35" N - 002°05'08" E 49°03'47" N - 002°05'08" E 49°03'47" N - 001°57'24" E 49°08'35" N - 001°57'24" E</p> <p>Limites verticales SFC / 1500 ft AMSL</p>	<p>Limites latérales Identiques à la CTR Pontoise (Cf. AD 2 LFPT.AD 2.17)</p> <p>Limites verticales SFC / 1500 ft AMSL</p>